

Statut de l'alerte
Bulletin n°

En cours
DSI_2022_011_GRI_SO2

Observations :

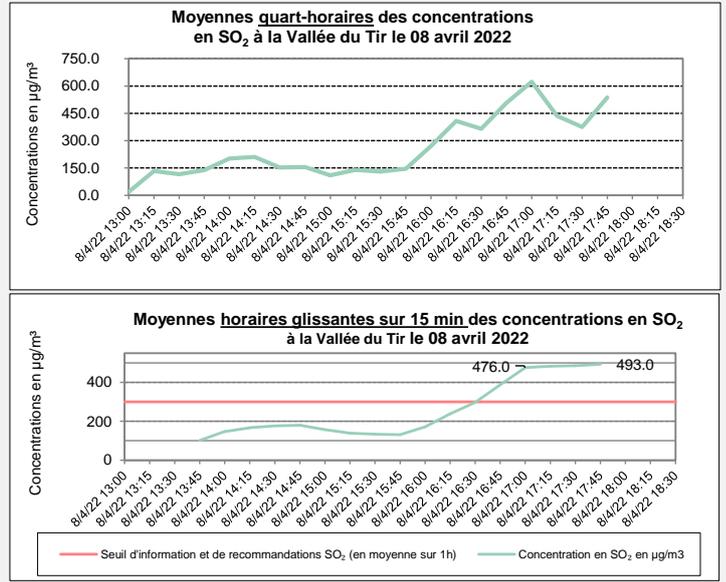
Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées à partir de 16h45 le vendredi 08 avril 2022.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé le 08/04/2022 à 16h45, avec une valeur de 387.7 µg/m³ (en moyenne horaire de 15h45 à 16h45).

Mise à jour à 18h : la moyenne maximale enregistrée est de 493.3 µg/m³ en moyenne de 16h45 à 17h45.

Le dépassement de seuil est toujours en cours.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	387.7 µg/m ³ en moyenne de 15h45 à 16h45
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	en cours
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	2
Maximum horaire (concentration - heure)	493.0 µg/m ³ en moyenne de 16h45 à 17h45
Moyenne journalière	-



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents moyens à forts de secteurs ouest-nord-ouest à nord-nord-ouest (23 nds, rafales à 52 nds) ont été enregistrés durant la journée du 08 avril 2022 sur l'agglomération de Nouméa.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, le basculement en fioul TBTS+ au niveau de la centrale thermique de Doniambo a été fait le 08 avril 2022 à 1h18.

Le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives. Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure